

# Index Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes

La loi Avenir Professionnel entrée en vigueur en 2019 a instauré un index permettant de mesurer sur 100 points l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet outil, destiné aux entreprises d'au moins 50 salariés, s'articule autour de cinq critères :

-  L'écart de rémunération femmes-hommes (40 points) ;
-  L'écart dans les augmentations annuelles (20 points) ;
-  L'écart dans les promotions pour les entreprises de 250 salariés et +(15 points) ;
-  Les augmentations au retour de congé maternité (15 points) ;
-  La part des femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise (10 points).

Chaque année, les entreprises doivent publier de manière visible et lisible, sur le site internet de l'entreprise, les résultats obtenus au plus tard le 1er mars. Elles doivent également communiquer le détail des différents indicateurs au comité social et économique (CSE) et à l'inspection du travail (Dreets).

## Résultats de l'index Egalité Professionnelle pour l'année 2025 au sein du groupe intuis



| Points obtenus                                                                       | Intuis-Thermo       | Intuis-Elec   | Intuis Services |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|-----------------|
| 1- écart de remuneration (en %)                                                      | Incalculable        | 37/40         | 35/40           |
| 2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)                             | Incalculable        | 20/20         | 25/35           |
| 3- écarts de promotions (en points de %)                                             | Incalculable        | 15/15         | Non applicable  |
| 4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)              | 15/15               | 15/15         | 15/15           |
| 5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 0/10                | 0/10          | 10/10           |
| <b>Total des indicateurs calculables</b>                                             | 15/25               | 87/100        | 85/100          |
| <b>INDEX (sur 100 points)</b>                                                        | <b>Incalculable</b> | <b>87/100</b> | <b>85/100</b>   |

Rappel index A-1

Incalculable

87/100

98/100